FEUILLETON DE L'ABEILLE.

NOUVELLE-ORLEANS, 25 MARS 1861.

LES PROSCRITS DE SICILE,

ROMAN INEDIT

PAR EMMANUEL GONZALES

VIII —Suite.

[illegible] condensait et devenait opaques. [illegible] des stalactites s'effaçait de plus en plus. Les torches grésillaient comme étouffées et leurs flammes ne rayonnaient plus.

— Oh! de l'air! de l'air! mon Dieu! nous allons mourir, crièrent la voix des femmes et des enfants.

Giovanni restait immobile, effrayant de calme et de résolution:

— Mourons comme des martyrs, en offrant nos souffrances à Dieu, dit-il à voix haute.— Ne donnons pas à nos ennemis cette joie de nous voir tous trahir et nous livrer nous-mêmes. Ils attendent à ce que nous leur demandions grâce, avec des larmes, des prières et des supplications. Que ceux qui veulent s'abaisser à ce triste rôle se réunissent aux armes à l'entrée de la grotte. Je ne m'y opposerai pas.

[illegible] quatre hommes, respirant avec peine [illegible] de leurs enfants, se traînèrent en chancelant [illegible] par de violents tourbillons de [illegible].

[illegible] Giovanni entendit une [illegible] du fond de la grotte [illegible] la marquise et la fille d'Isaac [illegible] pressaient en tumulte, et leur [illegible] à une vague furieuse, se brisait par secousses contre l'une des parois latérales.

[illegible] enfant avait, par hasard, découvert une [illegible] par laquelle le vent filtrait [illegible] source. Dans sa joie, le pauvre [illegible] avait appelé tout haut sa mère. Alors [illegible] se précipitèrent en même temps vers cette [illegible] terrible s'engagea entre ces [illegible] qui sentaient la mort les étreindre, [illegible] commençait à gagner les plus [illegible] D'une ces cœurs ulcérés se réveilla tout [illegible] sauvage instinct de la conservation [illegible] suprême, tous les nobles et généreux sentiments s'éteignirent.

[illegible] de vertige, les mères arrachaient leurs [illegible] de cette étroite fissure, par où elles [illegible] entrer la vie, les hommes, à leur tour, [illegible] les femmes pour aspirer [illegible] de cet air vivifiant. Les [illegible] ne se connaissaient plus. La voix [illegible] Ils se résignaient [illegible] auparavant, cette bouffée d'air [illegible] l'espoir, et, avec l'espoir, la force [illegible] de vivre.

Ainsi, parmi ces malheureux proscrits, ces [illegible] de la tyrannie révoltés, c'est la violence [illegible] souveraine, comme sur le radeau [illegible], et Giovanni, en assistant à cette [illegible], se demandait si dans ce monde [illegible] sacré que la force, et d'éternel [illegible].

[illegible], à qui sa blessure n'avait pas permis [illegible] part à cette scène de confusion [illegible] avança lentement vers le bâ[illegible].

Ami, lui dit-il d'une voix grave, nous laissons [illegible] mourir sans vengeance.

[illegible] quelques pas vers le fond de la [illegible] du doigt la jeune marquise de Campo-Forte, qui, accroupie sur la terre humide, [illegible] ses lèvres frénétiquement collées [illegible] de son enfant.

Notre vengeance, répondit-il, la voilà! [illegible] quand Diodate, cherchant avidement [illegible] le corps de son frère parmi les morts, découvrit sa femme et son enfant au milieu des cadavres. Vous ne serez pas bien vengés!

[illegible] regarda tristement la petite créature [illegible] et ne répondit pas.

Cependant le bandit n'osait tourner les yeux [illegible] de Judith, car ce cœur héroïque sentait [illegible] force et son courage chanceler lorsqu'il [illegible] à penser que cette fille, si belle et si [illegible] allait mourir pour avoir aimé un [illegible] et lui. Il se regardait comme un [illegible] et avait honte de son amour, qui ne [illegible] servait pas à protéger une femme, mais à la [illegible].

La pauvre devina sa pensée, elle s'approcha de [illegible] le voile de fumée qui l'oppressait, [illegible].

— Ah! que je suis heureuse d'être venue avec toi, dit-elle; nous vivions séparés, et nous [illegible] mourir ensemble. Bénie soit la mort qui [illegible] dans tes bras et me permettra de [illegible] dernier soupir.—Giovanni, je [illegible].

Hélas! Judith, reprit douloureusement [illegible] de la Fabiana, l'amour que nous rêvions [illegible] dans une chambre mise [illegible] d'une mère malade, comme [illegible] de perdre cellose dans un marais [illegible] la fièvre, [illegible] anathème de nos pères, [illegible] pour escorte. Oh! non [illegible] dans la source, ne devait-il [illegible] sur cette terre le dénouement qui se [illegible] et mourir dans cette grotte sauvage, au [illegible] des cris déchirants de mes frères! [illegible] à moi, Judith, il me semble t-il pas [illegible] de voix plaintives chante ses funérailles.

Ami, reprit la jeune fille de plus en plus oppressée, à la lourdeur de mon front qui se penche, à la lourdeur de mes paupières qui se ferment malgré moi, je sens que la vie va me [illegible]. Quand je ne la regretterai pas, si nous [illegible] ensemble dans la mort. Que [illegible] de traîner des jours vides et [illegible] dans la maison de mon père, comme [illegible] qui rampent à terre, loin des [illegible] du soleil, et qui restent plus froides et [illegible] qu'une larme figée!

Pauvre martyre! mais tu pouvais être heureuse si tu ne m'avais pas connu! Pourquoi [illegible] sur ta route?

Ne dis pas cela, Giovanni, j'étais destinée [illegible] pour un instant tes douleurs [illegible] méconnu, renié. On a dit [illegible] toutes les nobles qualités de [illegible] on a calomnié ta jeunesse, on a refoulé [illegible] qui a dû rester vide et [illegible] les herbes parasites et les noirs cyprès [illegible] que nous étions faits [illegible] éternelle et nous ne nous étions [illegible] de la Fabiana. Laisse-moi [illegible] la mort en souriant.

Non, Judith, non, s'écria le jeune Sicilien, [illegible] pas le droit de t'entraîner ainsi [illegible] la vie s'ouvrait encore radieuse [illegible] honte de mon féroce égoïsme.

Mon Dieu, reprit la juive, que signifie ces regrets? Doutes-tu de mon amour? doutes-tu [illegible]? Crois-tu que j'aie peur? [illegible] et que je joue une [illegible] Giovanni, tes regrets m'offensent.

Pourtant, à cette heure solennelle et terrible, je sentais la main trembler dans la [illegible] voyais une larme furtive mouiller [illegible]. Est-ce malgré toi [illegible] lâcheté?

Taisez-vous, Giovanni, dis-tu? répondit ces suggestions de l'esprit du mal: ce n'est pas en vain que chez les proscrits qui appartient du [illegible].

[illegible] la regarda avec angoisse.

[illegible] pas dire, n'oserait [illegible] ce que je pense et ce que je vais te [illegible] chez moi, l'amant à [illegible] tourais certes [illegible] compagnons, mais à [illegible] pour le sauver. J'ai honte de [illegible] horreur de moi-même, [illegible].

[illegible] s'égare, mon ami; c'est un mé[illegible] qui parle par ta bouche, mais je [illegible] Campo-Forte est incapable [illegible] et lâche. Sans doute, c'est [illegible] calomnies. Eh bien! [illegible] regarde le sourire [illegible] j'ai peur!

[illegible] calme et résignée, Judith. Puisse [illegible] à faire son office. Je [illegible] de te voir souffrir, d'en [illegible] de tes lèvres et ne [illegible]. Je deviendrais fou, entends-tu, [illegible] mon honneur, mon devoir [illegible]. Je l'emporterais dans mes bras et j'irais demander grâce à mon frère.

Je ne te plaindrai pas, Giovanni, répliqua la jeune fille en s'adossant au mur, défaillante et brisée.

Mais Suzanna avait tout entendu. L'altière [illegible] se traîna jusqu'à la juive, soit enfant [illegible] et, se penchant à l'oreille de ce [illegible] de dague.

Folle! lui dit-elle amèrement, jon amant [illegible] le salut, et tu veux mourir. Il est pour [illegible] bon de vivre!

Elle lui désigna du doigt le fond de la grotte [illegible] l'horrible lutte.

Essaie de voir ces malheureux, ajouta-t-elle à voix basse. Comme ils se cramponnent à la vie, ces héros des bois et des montagnes, comme ils cherchent à ressaisir un dernier souffle d'existence qui va leur échapper.

Judith resta silencieuse. Suzanna, qui croyait [illegible] le râle de son enfant, pour[illegible] une voix haletante:

Vous êtes tous les deux au début de la vie, vous vous aimez, l'avenir vous réserve des ivresses sans nombre, des trésors d'émotions et d'extases, le paradis du cœur jeune et [illegible] vous l'êtes, Judith, pourquoi voudriez-vous cacher votre beauté sous le masque hideux de la mort. Sauvez donc votre jeunesse! sauvez donc votre amour! On croit souvent trouver l'oubli dans la tombe, et c'est une erreur cruelle.

— Je ne vous comprends pas, signora, murmura la pauvre juive.

Suzanna soupira et continua:

Apprenez, fille d'Isaac, qu'on peut bien séparer l'âme du corps, mais qu'on n'éteint pas la divine étincelle animée en nous par le créateur. L'âme survit, et, de là haut, errante et dans l'espace elle regrette amèrement son enveloppe terrestre, elle assiste aux joies qu'elle a voulu [illegible] perdues, elle souffre enfin comme le martyre souffre dans le membre qui lui manque. Croyez-en, Judith, le châtiment qui nous menace dans l'éternité.

Hélas! j'ai tant souffert, signora, répondit la jeune fille, que je n'ai plus le courage d'espérer.

Le marchand mourut par la perte du navire qui portait sa fortune ne veut pas survivre à ce désastre, il se donne la mort, et le lendemain, le vaisseau que l'on avait cru perdu entre au port.

— Épargnez-moi, signora, interrompit la juive.

La jeune fille se tait et délaissée, ajouta la marquise, se précipite dans la mer ou dans un lac, et le lendemain l'amant infidèle vient [illegible] pardon, mais il ne trouve plus qu'un cadavre et l'âme de la pauvre morte assiste au repentir du coupable.

Ce langage étrange surprit d'abord Judith dans un [illegible] que peut être n'eut-elle pu se [illegible] mais elle sentit sa résolution [illegible] un vague regret de quitter la vie à éveilla dans son cœur.

(A continuer.)

Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

D[illegible] pour passagers partent tous les jours [illegible] rues Calliope et Magazine [illegible] à 7 30 A. M. et le convoi [illegible] P. M. [illegible] tickets pour Jackson [illegible] de l'Est et de l'Ouest. [illegible] de New-York, trois jours et 18 heures. [illegible] Camp No 113. [illegible] La Compagnie n'est pas responsable des [illegible] par l'incendie. Le convoi d'excursion partira le SAMEDI à [illegible] P. M.

T. S. WILLIAMS, Surintendant Général.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN.

Arrangement d'Hiver.

A partir de [illegible] 25 octobre 1860. Prix pour aller [illegible] (le même jour).......25 cents. [illegible] au bureau, au-dessous de la gare.

[illegible timetable]

Voyages extra en spéciaux, pendant la nuit (en donnant avis au conducteur).....$3,00 par voyage.

Le convoi à vapeur s'arrêtera à la station du Gentilly, sur avertissement, excepté pendant les voyages de la malle. Prix 15 cents pour aller et autant pour revenir. Le conducteur doit être averti avant le départ. Les omnibus partent de la rue du Canal toutes les [illegible] minutes, pour le dépôt.

G. PANDELY, Surintendant.

INDIGO du Guatemala—18 surons, à vendre par B. TURPIN, [illegible] Vieille Levée.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Samedi soir, 23 mars.

Les ventes de coton se sont élevées aujourd'hui à 6000 balles, aux prix antérieurs, à peu près.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

LOUISIANE ET MISSISSIPPI.

Inférieur	— @ —
Ordinaire	7⅞ @ 8⅝
Bon ordinaire	9⅝ @ 10
Low Middling	10½ @ 11¼
Middling	12 @ 12¼
Good Middling	nominal.
Middling Fair	— @ —
Fair	— @ —
Good Fair	nominal.
Good & Fine	nominal.

TABAC—45 boucauts, à [illegible].

SUCRE—600 boucauts, à 4½ @ 5¼ cts la livre le fair à fully fair.

MELASSE—600 barils à 24 cts la prime.—La pluie a arrêté les opérations de sucre et de mélasse.

FARINE—2[illegible] barils de superfine à $5 30; 200 de low extra à $5 2[illegible]; 250 de good extra à $6 75 et 1060 [illegible].

MAIS 2[illegible] sacs de mêlangé et de mêlangé jaune à 56 cts, [illegible] et 2000 de mêlangé à 57, 2000 de blanc et [illegible] de mêlangé blanc à 58, 950 de blanc à 75 cts le boisseau.

AVOINE—1050 sacs de St Louis, à 36 et 700 à 37 cts le boisseau.

SON—200 sacs à 85 cts les 100 livres.

FOIN—100 balles tête de l'Ouest à $22 le tonneau.

PORC—Le mess se détaille encore à $18 25 le baril.

BACON—Aucune transaction annoncée.

GRAISSE—100 tierçons de prime à 9¾ cts et 500 barillets à 10¼ cts la livre.

VIANDE SALEE—150 boucauts de jambons et de plats côtes, à des conditions particulières.

WHISKY—100 barils de rectifié [Wilshire], à 20 cts le gallon.

CAFE—615 sacs de Rio à 12¼ cts et 165 sacs de skim [illegible].

FRET—Un navire a été affrété pour Liverpool et un pour le Havre à —.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 21 mars 1861.

Reçu 75 boeufs de l'Ouest, 120 boeufs du Texas, et [illegible] à vendre et parc [illegible] 2[illegible] porcs, 200 moutons, 95 vaches laitières, et 75 veaux. Nous cotons:

[illegible price list]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés samedi.

Steamship Cahawba, Smith, New-York via Havane
Steamship Mexico, [illegible] Galveston
Navire Atlantic, Dixon, le Havre
[illegible] Havane
Warbler, McKirdy, Liverpool
West Wind, Baxter, Naples
Johannisberg, Stilphen, Havre
Barque Lucerne, Ardesen, Pensacole
Lady Reglan, Carrington, Liverpool
Goélette Sarah Bladen, Cain, Mobile
[illegible], Mobile
Extra Eager, Anglada, Mobile
Best Keen, Jasua, Mobile
Steamer Lecompte, Bowbott, Louisville
[illegible], Leyden, Louisville
Arkansas, Perry, Riv Arkansas
Chateau Stewart, Savannah
J J Roe, Yie, St Louis
I. M Kelsett, Kerr, St Louis
Lexington, Shepherd, Cincinnati
Prima Donna, Moore, Cincinnati
Crescent City, Thornberg, St Louis
J J Gay, Bower, St Louis

Arrivés samedi.

Navire Nuremberg, Schulz, Havre
[illegible] Smith, Liverpool
[illegible] Liverpool
Goélette Isaac Toucey, Hanson, Le Rucan
[illegible] Rucan
E D Frandal, Alan, le Rucan

Arrivés hier.

Steamship Tennessee, Forbes, Vera Cruz
Steamship Texas, Fowler, Indianola et Galveston
Navire Africa, Sanc, Mobile
[illegible] Wacker, Glasgow
Barque J R Davis, Hane, Boston
Dupuis, Wilson, Boston
Cepnas Starrett, Gregory, Boston
[illegible], Boston
Peat Dennis, Maranham
Brick M A Stevens, Baker, Havane
Goélette Frederick Howes, de Charleston

Pour les bateaux, voir l'anglais.

Au bas du fleuve.

Navire Princeton, Wesock, Liverpool
St Charles, Conway, New York

Chargement du navire Nuremberg

Marchandises [illegible] à MM. A Strasser, [illegible] (list of consignees illegible)

Pour Lavaca via Powder Horn.

Jour de départ, 28 mars, à 8 heures du matin. POUR LAVACA VIA POWDER HORN [illegible] steamship ORIZABA [illegible] I C HARRIS, [illegible] Camp

Galveston et Baie de Matagorda.

Jour de départ JEUDI 28 mars, à 8 A. M. [illegible] LIGNE DE LA MALLE DES ETATS-UNIS ENTRE LA NLLE-ORLEANS, GALVESTON ET LA BAIE DE MATAGORDA [illegible] I C HARRIS, Directeur, 57 rue du Camp.

Pour Key West et les ports de la Floride.

Partira SAMEDI [illegible] mars, à 8 heures A. M. LIGNE DE LA MALLE DES ETATS-UNIS. POUR KEY WEST via Pensacola, Apalachicola, St Marks, Cedar Keys, Tampa Bay [illegible] steamship MAGNOLIA [illegible] I C HARRIS, directeur, 57 rue du Camp.

Vera-Cruz.

Jour de départ, LUNDI 1er avril, à 8 heures du matin. POUR VERA-CRUZ. [illegible] steamship TENNESSEE [illegible] I. C. HARRIS, directeur, 57, rue du Camp.

Le *Tennessee* partira de la Nouvelle-Orléans régulièrement le 1er et le 15 pour Vera Cruz [illegible].

Brazos Santiago.

Jour de départ VENDREDI, 29 Mars à 8 h. A. M. POUR BRAZOS SANTIAGO.—Ligne de la Malle des Etats-Unis de la Nouvelle-Orléans et de Brazos Santiago.—Pour Brazos via Indianola.—L'excellent steamship ARIZONA commandant R N. Smith, partira [illegible] I. C. HARRIS, Directeur, 57, rue du Camp.

Partira le 31 mars, à 8 heures du matin.

Pour la Havane directement.

[illegible] steamship HABANA [illegible] PUIG BROTHERS [illegible]

POUR LA HAVANE, directement

Départ de la Nlle-Orléans le 15 et le 28, à 8 heures A. M., départ de la Havane, le 6 et le 21, à 4 heures P. M., de chaque mois.

POUR LA HAVANE directement—Le beau steamship GENL MIRAMON, commandant J. K. Caughlin, partira [illegible] J. ACEBO, ou à A. COSTA, Rue de la Douane, No 16.

Brodequins Russett.

6000 paires brodequins Russett, de premier choix. A vendre à des conditions libérales, par BLANCAND & GUITET, [illegible]

AVIS

Aux amateurs de vins de Bourgogne.

SEULS agents de la compagnie des Grands vins de Bourgogne pour l'Etat de la Louisiane, nous avons [illegible] ROMANEE CONTI, CLOS-VOUGEOT, CHAMBERTIN, et autres [illegible] Nouvelle-Orléans, 10 septembre 1860. LAFFITTE & DEFFARGE, No 133, rue Royale.

Mme DOMARTINI, née MEDINGER

SAGE-FEMME BREVETEE Par la Faculté de Médecine de Paris.

OFFRE ses services aux dames de la Nlle-Orléans. Elle a exercé pendant DIX ANS sa profession à Paris. Mme DOMARTINI saigne et vaccine. Résidence, RUE STE ANNE [illegible] Bourbon et Royale. Consultations gratuites de midi à 2 heures.

SPECIALITES DU DOCTEUR VERGÉ.

DÉPURATIF, Pommade, Injection, Poudres et Pilules anti-syphilitiques du Dr Vergé. [illegible] F LACAUSSADE, Pharmacien, [illegible] Orléans et Bourbon. Dépôt de tous les médicaments français patentés.

Vanilles! Vanilles! Vanilles!

REÇU par le steamer Tennessee, venant de Vera-Cruz, une forte partie de bonne vanille, à vendre par O. ROBIN, Phar., [illegible] Ste Anne et Villeré.

CIGARES de choix de la Havane—100,000 Brevas [illegible] Londres, Partagas, Cabanas, Cabargas et [illegible] GUMA & MASICH, [illegible] Tchoupitoulas, No 96.

Aux pharmaciens, confiseurs, &c.

500 livres essence de limon, [illegible] PIAGGIO & VIOSCA Jr., 62 et 64 Vieille Levée.

CHANGE à vue ou à terme—Sur Paris, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Nantes, Rouen, Havre, Nancy, Lyon, Mulhouse, Amiens, Strasbourg, Metz, Nîmes, Reims, St-Etienne, St-Quentin, Valenciennes, Tarbes, Pau, Bayonne, La Rochelle, Angoulême, Agen, Périgueux, Nantes, Brest, Orléans, à vendre par C. CAVAROC & CO, 116 rue Royale.

Pistolets Lefaucheux.

HEBERT & ESCOUSSE,

131, rue de Chartres,

ONT reçu par le Cahawba, quelques pistolets Lefaucheux, petit et grand modèle—ainsi qu'une Carabine *hacoleur*; cartouches pour les divers calibres.

AMUSEMENTS.

THEATRE DE L'OPERA.

Lundi, 25—Bénéfice de M. JOHN R. LAMOTHE. La première représentation de la saison OTHELLO ou le MAURE DE VENISE, Grand opéra en 4 actes, de Rossini. On commencera à 7 heures précises.

THEATRE DE L'OPERA.

M. J. R. LAMOTHE a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public que son BENEFICE aura lieu

Lundi, 25 mars 1861.

Il sera joué à cette occasion, pour la première fois cette année, le chef-d'œuvre de Rossini

OTHELLO

Ou le Maure de Venise.

Les principaux rôles seront confiés à Mmes Lacombe et Richer, MM Mathieu, Melchissédec, Gnuibrol et Cabel. La représentation commencera à 7 heures. 23mars—2

Académie de Musique, Rue St-Charles.

DERNIERE SEMAINE DES ZOUAVES. Le magnifique spectacle militaire.

LA PRISE DE MALAKOF.

—OU—

Le Bataillon des Enfants perdus.

Grande pièce militaire en trois actes et 4 tableaux. Exercices et maniement d'armes par TRENTE ZOUAVES.

Evolutions militaires à l'arrivée des Zouaves au village de GARBECK, sur les hauteurs de la TCHERNAIA.—Les Zouaves aux tranchées,—défence héroïque des RUSSES.—Retraite des ZOUAVES.—Terrible assaut avec échelles, gabions etc. Explosion et destruction de la TOUR MALAKOFF. Convoi de morts et de blessés. [illegible]

Vaudeville nouveau en 1 acte intitulé

La chambre à deux lits.

La représentation commencera par le Vaudeville et se terminera par LA PRISE DE MALAKOFF. [illegible] Bayou [illegible] OLAFIONY.

THEATRE DES VARIETES.

Lundi soir, 25 mars.

Première représentation de THE TWELFTH NIGHT, comédie de Shakespeare—LA MANOLA, danse par Mlle Franck et M. Brissart.—Le spectacle se terminera par AN OBJECT OF INTEREST.

THEATRE ST-CHARLES.

Lundi soir, 25 mars.

THE PATRICIAN DAUGHTER, drame en cinq actes. EMMA WALLER remplira le principal rôle. Le spectacle se terminera par THE LITTLE SAVAGE, vaudeville.

Musée de Vanucchi,

Rue St Charles, No 107, presqu'en face du Théâtre St Charles.

Engagement pour quelques jours seulement de FANNIE WALLACE, la GEANTE d'Ecosse, qui pèse 675 livres, [illegible] pour la première fois aux Etats-Unis.

LE TEMPLE DE L'ART.

Renfermant plus de 250 FIGURES de grandeur naturelle, représentant beaucoup des plus célèbres sujets de l'histoire. [illegible] la magnifique collection la RECEPTION DES AMBASSADEURS JAPONAIS par le président Buchanan, [illegible] LOUIS-NAPOLEON, VICTOR EMMANUEL et GARIBALDI. [illegible] LA NAISSANCE DU CHRIST DANS LA CRECHE, [illegible] LA CENE.—LE JUGEMENT DE CHRIST—LES HEROS DE LA CRIMEE et LES PUISSANCES D'EUROPE.—Le vieux JOHN BROWN ET SES COMPLICES. [illegible] Prix d'entrée, 50 cents, moitié prix pour les enfans. 19 nov—

BAL D'INAUGURATION

DU NOUVEL ASILE DE LA

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle

La [illegible] coin des rues Ste-Anne et Derbigny, le SAMEDI, [illegible] avril 1861.

Directeurs.

O. Blineau	[illegible]	J. Rossette
Comte Mejean	[illegible]	J. Salinas
L. F. Delesdenier	[illegible]	H. Mengere
A. P. Nobicon	F. Mason	E. Magner
A. Rochereau	[illegible]	B. Liebtroo
A. Toisard	[illegible]	P. Turbeny
P. Lacroix	E. Binot	H. Cerise
A. Boutrose	J. [illegible]	P. Tryas
P. Macon	P. [illegible]	T. Garcia

Les personnes qui désirent se procurer des billets [illegible] RIER [illegible].

ACADEMIE DE DANSE D'ANGELINA.

Nouveau Salon, 169, rue Conti [illegible] Baronne.

M. et Mme ANGELINA annoncent respectueusement [illegible] ACADEMIE DE DANSE [illegible] LUNDI [illegible] Classe d'enfans—Tous les mardis, jeudis et samedis de 1 à 3 heures [illegible].

TOILES. TOILES

GIQUEL & JAMISON,

126, rue du Canal

VIENNENT de recevoir [illegible] GIQUEL & JAMISON, 126 rue du Canal. 15 mars

AVIS.

M. ANTOINE DUBUC,

SECRETAIRE DE LA FABRIQUE DE L'EGLISE ST LOUIS DE LA NOUVELLE ORLEANS,

Bureau No 20, place St Antoine.

INFORME le public, ainsi que ses amis et connaissances, qu'il est intéressé avec M J BONNOT dans le magasin de fournitures d'enterrements [illegible] PARIS et de LONDRES des

GARNITURES et INSTALLATIONS NOUVELLES,

[illegible]

CHARS FUNEBRES et CORBILLARDS,

[illegible]

M J BONNOT profite de cette occasion [illegible]

Chars funèbres et Corbillards.

[illegible]

M. JEAN BONNOT [illegible] construction de

TOMBES et FOURS dans le cimetière St-Louis.

[illegible]

J. BONNOT,

ENTREPRENEUR

De Pompes Funèbres,

Emploie et vend à son établissement, rue Ste-Anne, entre Chartres et Royale, [illegible]

Magasin

51......Rue Ste-Anne......51

CITY HOSPITAL.

(Exclusivement pour la picote.)

PAR LE

DR. O. ANFOUX:

Rue des Champs-Elysées, entre Joséphine et Soledille.

POUR ADMISSION:

S'adresser à l'hôpital, rue des Champs-Elysées, ou au No 70 rue Baronne.

Matériaux pour constructions, briques et bois de chauffage.

V. DEMORUELLE,

Au Vieux-Bassin, coin Toulouse et Franklin.

A CONSTAMMENT en main des matériaux pour constructions, tels que: CHAUX, SABLE BLANC ET JAUNE, CIMENT, PLATRE DE PARIS, BARDEAUX, LATTES, MERINS. Aussi: BRIQUES A FEU anglaises, françaises et américaines, et du BOIS DE CHAUFFAGE de toutes les qualités. Les ordres de la campagne seront remplis avec soin et promptitude.

Mlle LEONTINE,

Ex-première demoiselle en robes de Mme P. ALBERT,

84, Rue Royale, au premier.

A l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle qu'elle continue à s'occuper de la confection de Robes en tout genre. [illegible]

EN magasin et à vendre par les soussignés—Vins—50 barriques Vin rouge Bergasse, 50 do Bandol, 25 barriques vin rouge pour famille, 1500 caisses vin rouge St Julien, Ht Brion, Ch Latour, [illegible] Nouilly, Prat & Co, [illegible] Salaisons, Amandes, Huile, Fruits, Parfumerie, [illegible]

PAUL JUGE & FASSY, 27, rue St Louis. 16 mars

DIVERS—En magasin et à vendre par le soussigné [illegible] F. SANCHO, 22, rue Vieille Levée, entre Dumaine et St Philippe. 18 fev

PRODUITS d'Espagne, en magasin et à vendre par le soussigné—[illegible] F. SANCHO, No 22, rue Vieille Levée, entre Dumaine et St Philippe.

Chemises! Chemises! Chemises!

REÇU par LION & ANDRÉE, 54 et 56, anciens 86 et 88 rue Royale, encoignure Bienville:—200 douzaines chemises pour hommes, jeunes gens et enfants, [illegible]

CONFITURES des Shakers—100 caisses assorties, à vendre par B. TURPIN, 95, Vieille Levée.

AVIS JUDICIAIRES.

SIROP PERUVIEN,

OU

Solution de protoxide de fer combiné.

Ce remède bien connu a été souvent employé, avec le plus grand succès, pour

LA DYSPEPSIE

OU UNE DIGESTION IMPARFAITE

POUR LA DETERIORATION DU SANG

Et les maladies suivantes dont la plupart proviennent de la Dyspepsie:

La maladie de Foie, l'Hydropisie, la Névralgie, les affections nerveuses, le manque d'appétit, les langueurs, les Hemorroïdes, les maladies de la peau, la tendance à la consomption, les maladies particulières aux femmes et toutes celles qui exigent un TONIQUE.

N.B.—L'insuccès du fer pour la Dyspepsie et les nombreuses affections qui en découlent, provient de l'absence d'une préparation telle que le fer puisse être dans l'estomac dans un état protoxide et s'assimile de suite au sang. Le SIROP PERUVIEN est le remède qu'il fallait; il a opéré des guérisons qu'aucun médicament de ce genre n'avait pu opérer.

N. L. CLARK & Co, Propriétaires.

A vendre, à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, J. WRIGHT & Co, rue de Chartres, Nos 21 et 151.

AVANT. APRES.

Le célèbre

ELIXIR DE JEUNESSE DU Dr WRIGHT,

Préparé d'après les principes pharmaceutiques par l'un des meilleurs chimistes du siècle.

C'est un nouveau remède, le résultat de découvertes modernes dans le règne végétal, un nouveau moyen de guérison, qui n'a rien de commun avec les systèmes usés annoncés par les charlatans. Le Dr WRIGHT [illegible]

L'abattement physique et moral, Le sang qui se porte à la tête, La confusion des idées, L'hystérie, L'irascibilité générale, L'agitation et l'insomnie, Absence de forces musculaires, Le manque d'appétit, La dyspepsie, Le découragement, [illegible]

En un mot toutes les affections qui engendrent la faiblesse et les nerfs. Prix, $2 la bouteille ou trois bouteilles pour $5. Expédition, par la malle, pour toutes les parties des Etats-Unis. A vendre par tous les droguistes respectables des Etats-Unis et des Canadas. Escompte libéral au commerce.

J. WRIGHT & CO, Propriétaires, Nos 21 et 151 rue de Chartres, Nlle-Orléans. 14mars—1an v&e

L'AMER-VIN IMPERIAL Du Dr J. Bovee Dods,

Est fait avec du vin pur [illegible] de camomille, de la gentiane, de l'écorce du mûrier sauvage et du bay berry.

Nous défions LE MONDE D'EN PRODUIRE UN EGAL!!

Nous ne prétendons pas avoir découvert des racines [illegible]

Commencement de consomption,

[illegible]

Ce qu'il y a de mieux!

[illegible]

CHARLES WIDDIFIELD & Co, Propriétaires, No 78, William street, New-York.

A vendre par tous les droguistes. [illegible] A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J WRIGHT & CO. 11—7avil

Arrivage de nègres à vendre.

Je viens d'arriver avec CENT CINQUANTE NEGRES de la Virginie [illegible] J. M. WILSON.

Modes nouvelles.

EN DEBALLAGE [illegible] CHAPEAUX SOIE et VELOURS, PLUMES et FLEURS, VELOURS et SOIERIES pour chapeaux, RUBANS, OMBRELLES MARQUISES, BLONDES et DENTELLES, PARURES POUR BAL, VOILETTES GUIPURE &c. TULLES ILLUSIONS, CREPES et TARLATANES, RESILLES EN FILET, GANTS DE PEAU ET DE SOIE, MANCHETTES TRICOTTÉES, BRODERIES, MANTEAUX [illegible] CASQUETTES [illegible] J. DEBBES JR.

Vins, Bouchons.

ATTENDU par le navire [illegible] de Bordeaux [illegible] CHAUDET & NEF [illegible] 147 et 149 rue Royale.

SUCRE de la Havane [illegible] S PLASSAN.

VIEUX BOURBON ET RYE—[illegible] S. D. GRATIAA & Co.

CONSERVES—[illegible] S. D. GRATIAA & Co.

CHAMPAGNE—[illegible] S. D. GRATIAA & Co.

VINS ROUGES—50 barriques bon vin de famille—40 barriques vin de dessert. A vendre par S. D. GRATIAA & Co.

EN débarquement du navire [illegible] BRULATOUR & CO, No 70, Vieille Levée. 16 fev

Quincaillerie et Coutellerie.

REÇU et à vendre à bon marché—[illegible] ROUSSET & VOORHIES, No 83 rue du Canal. 13 mars

Magnolia whisky de S. N. Pike.

75 BARILS en débarquement du steamboat Sunny South, venu de Cincinnati. A vendre par BERNARD TURPIN, 93, ancien 85 rue Vieille Levée. 11 mars

EN débarquement du navire [illegible] de Bordeaux—[illegible] CONSERVES DE MARINE—[illegible] CAMILLE LACOSTE, No 209 rue Royale coin Dumaine. 15mars

Dépôt des eaux minérales naturelles, de France, à la Nouvelle-Orléans.

En débarquement du navire [illegible] Havre [illegible] eau de Vichy, de toutes ses sources. [illegible] E. E. MOUGIN, pharmacien, Encoignure Dauphine et Douane. 6mai

DIVERS—En magasin et à vendre par le soussigné [illegible] PAUL JUGE & FASSY, 27, rue St-Louis. 4 mars

Aux amateurs de pêche.

NOUS avons reçu notre assortiment complet d'articles de pêche et nous appelons l'attention des marchands de la campagne et de la ville, ainsi que les amateurs à examiner les articles suivants:

HAMEÇONS VERITABLES LIMERICK; [illegible] 10,000 yardes lignes en soie tordue, [illegible] Aussi:—Cannes à pêcher, de toutes les dimensions, taupettes et couteaux propres à la pêche. A vendre à bon marché par ROUSSET & VOORHIES, No 83, rue du Canal, près Chartres. 13 mars

Corsets. Corsets.

LA maison LION & ANDRÉE a l'honneur d'annoncer aux dames, ainsi qu'aux marchands de la ville et de la campagne, qu'elle vient de recevoir un nouvel assortiment de corsets de la première fabrique (maison Suchet-Dumas), médaille à Paris et à [illegible] rand rabais—$2 50. Coin Bienville et Royale.

NOTICES SPECIALES.

AMER ALLEMAND DU DR HOOFLAND ET LIQUEUR BALSAMIQUE DU DR HOOFLAND.

Les remèdes par excellence du siècle ne sont devenus célèbres qu'après des années d'essai. Tout le monde en est satisfait et le public a déclaré qu'ils étaient dignes de sa confiance.

LA MALADIE DE FOIE, LA DYSPEPSIE, LA JAUNISSE, LA FAIBLESSE DES NERFS, et tous les maux qui proviennent du foie, de la faiblesse de estomac ou des organes de la digestion cèdent rapidement et pour toujours à l'effet du célèbre AMER ALLEMAND.

La liqueur balsamique a acquis une réputation qui surpasse celles de toutes les préparations de ce genre. Elle guérit INVARIABLEMENT:

De la toux, du rhume, de l'enrouement, des bronches, de l'influenza, du croup, de la pneumonie, de la consomption au premier degré opère les guérisons les plus étonnantes de

consomption DITE IRREMEDIABLE.

Quelques doses arrêtent de suite la diarrhée provenant d'un REFROIDISSEMENT DES BOYAUX.

Ces remèdes sont préparés par le Dr C. M. JACKSON & Co, No 418 ARCH Street, Philadelphie, P. et sont à vendre par les Droguistes et marchands de médicaments, à raison de 75 cents la bouteille. La signature du Dr C. M. Jackson se trouve sur l'enveloppe de chaque bouteille.

On trouvera dans L'EVERY BODY'S ALMANAC publié annuellement par les propriétaires, des lettres flatteuses reçues de toutes les parties du pays. Nos agents donnent ces Almanacs.

A vendre par WRIGHT & Co. SCOVIL & MEAD, SYME & Co. et par tous les Droguistes.

MERES

Des milliers de personnes parlent journellement avec éloge de la

Liqueur des Enfants,

ou,

Dr EATON.

[illegible] *Paregorique et opiate* [illegible]

CHURCH & DUPONT, No 409, Broadway, New York.

blood food

Le sang pur, quand c'est [illegible]

Analysé,

[illegible]

Cinq préparations

[illegible] CHURCH & DUPONT, No 409, Broadway, New-York. J. WRIGHT & Co, 21 rue de Chartres, J. WOOD & Co, [illegible] Agents pour la vente en gros à St Louis.

LE REMEDE DE Sanford

Pour la maladie de foie N'AFFAIBLIT JAMAIS.

[illegible] LE VER INVIGORATOR [illegible] LA MALADIE DE FOIE A LA BILE, LA DYSPEPSIE, LA DIARRHEE CHRONIQUE, [illegible] CONSTIPATION, [illegible] JAUNISSE [illegible]

Mettez de l'eau dans l'Invigorator et avalez-la.

Prix: une piastre la bouteille.

—EGALEMENT—

LA SEULE DECOUVERTE *DIGNE DE CONFIANCE,*

Les pilules de Sanford Cathartic Pills: *POUR LES FAMILLES.*

[illegible]

Prix: 25 cents.

Le LIVER INVIGORATOR et les FAMILY CATHARTIC PILLS se détaillent chez les pharmaciens et se vendent en gros dans toutes les grandes villes. S. T. W. SANFORD, M. D., Fabricant et propriétaire, 335, Broadway, New-York. WRIGHT & Co, Agents à la Nlle-Orléans. A vendre par Scovil & Mead et par tous les pharmaciens.

LA SEULE PREPARATION

QUI AIT

GAGNÉ AVEC LE TEMPS

ET QU'ON RECHERCHE DE PLUS EN PLUS.

On pourrait donner des lettres presque innombrables de dames et de messieurs appartenant à toutes les classes de la société, pour prouver que la préparation du Prof. WOOD fait croître et noircir les cheveux, conserve la chevelure, jusqu'à la vieillesse, dans toute sa beauté.

Battle Creek, Michigan, 21 déc. 1858.

Au Prof. Wood—Vous me permettrez de vous adresser une ligne pour vous annoncer que tous mes cheveux tombèrent il y a une vingtaine d'années, à la suite d'une maladie chronique et d'une éruption à la tête. Des souffrances continuelles m'ayant appauvri, je n'ai pu ni acheter de l'étoffe pour des casquettes ni payer la façon, de sorte que ma tête s'est beaucoup ressentie du froid. Aussi fus-je forcé de payer à Briggs & Hodges jusqu'à mon dernier cent pour une bouteille du Hair Restorative, le fer sont dernier. J'ai fidèlement suivi la prescription et la partie nue de ma tête est actuellement couverte de cheveux épais et noirs. Convaincue que le contenu d'une seconde bouteille me rendrait toute ma chevelure, désirant l'employer encore et n'ayant pas les moyens de l'acheter, je vous prie de me faire donner cette bouteille par un de vos agents. Rappelez-vous que l'Ecriture dit: " La récompense appartient à ceux qui sont bons envers la veuve et l'orphelin."

Votre amie, SUSANNAH KIRBY.

Legonier, Noble Co., Ind., 5 février 1859.

Au Prof. O. J. Wood.

Cher monsieur,

Vers la fin de l'année 1852, époque à laquelle je suivai le cours de l'Ecole de Droit de New-York, mes cheveux j'ignore pourquoi, commencèrent à tomber rapidement. Au bout de six mois, le haut de ma tête était presque nu, le reste de ma chevelure, derrière et sur les côtés, devint gris. Vous ne serez pas étonné quand je vous dirai qu'à mon retour dans l'Indiana, mes connaissances ne purent comprendre ce changement et même mes amis les plus intimes ne purent pas me reconnaître.

Je m'adressai aussitôt aux plus habiles médecins du pays, mais comme il lui fut impossible de me promettre que mes cheveux repousseraient, je fus forcé de me résigner à mon sort. Heureusement, vers la fin de 1857, un droguiste me recommanda votre préparation comme le meilleure employée pour les cheveux. Le contenu d'une bouteille m'en prouva l'efficacité. J'en ai acheté depuis lors pour sept piastres et le résultat est une chevelure épaisse et soyeuse.

Comme preuve de reconnaissance pour vos travaux de cette habileté, j'ai recommandé votre Hair Restorative à mes amis qui, je suis heureux de vous informer, s'en servent avec effet.

Tout à vous, A. M. LATTA, Avocat.

Dépôt, 444 Broadway, et à vendre dans le monde entier.

Le *Restorative* est dans des bouteilles grandes, moyennes et petites. Les petites se vendent une piastre, les moyennes contiennent au moins vingt pour cent en proportion des petites et se vendent deux piastres. Les grandes contiennent 40 pour cent de plus en proportion et se vendent trois piastres.

O. J. WOOD & CO, propriétaires, 444, Broadway, New-York, et 114, Market Place, à St-Louis, Missouri.

A vendre par tous les droguistes et marchands d'articles de fantaisie. 26 nov au 28 mars 1861—2ps v o

Dr THURBER, DENTISTE. SALON D'OPERATIONS, 148, rue Royale, Entre St-Pierre et Toulouse.

31 oct—1an

Changement de domicile,

Et nouvel établissement.

Le docteur L. DUPERRON, dentiste, fait savoir à ses clients et au public en général qu'il vient de transporter son cabinet à l'encoignure Royale et Bienville, la maison à côté de celle qu'il habitait précédemment; l'entrée est par la rue Bienville No 66. Il fait savoir en même temps qu'il a monté dans sa maison un établissement de photographie en société avec M F. E. Costand, photographe bien connu, qui se chargera de faire les portraits de tous genres et dont le talent pourra être apprécié en visitant la collection de portraits

VENTES JUDICIAIRES.

Townsend Clench & [illegible] vs Wm Crawford & Theo. Bean.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 916—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi 5 d'avril 1861, à 4½ heures P. M., à mon entrepôt, rue Jefferson No 25, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

Un lot de liqueurs suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Appartenant au défendeur Crawford, et saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 25 mars—29, av 1 3,5

John Ochslevich vs Santons & Murphy.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 14,8[illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu le 23 de mars 1861 et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le jeudi 25 d'avril 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à la vente publique et adjudication de

Une chaloupe, ensemble avec ses voiles, agrès, &c., telle qu'elle se trouve aujourd'hui dans le fleuve Mississippi, en face de la Place Jackson, 2me District de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

E T PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans. 25mars—25,2,10,18,25av.

Jules Dolety vs. E. Cogin.

CINQUIEME COUR de District de la Nlle-Orléans—No 14,644—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le vendredi, 5 d'avril 1861, à 10 heures et demie A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de

Le fonds d'une SAVONERIE, située à l'angle des rues Barthélemy et Morales, dans le Troisième District de cette ville, ensemble avec les charrettes, chevaux, moules, &c. Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 25 mars—29 avril 1, 3, 5

Thomas Duffy vs, ses créanciers.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 9967—En vertu d'un ordre de vente rendu le 23 de mars 1861, et à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi, 6 d'avril 1861, à 10 heures et demie A. M., sur les lieux ci-après désignés, pour le compte et aux risques de l'acquéreur, à la vente publique et adjudication de

Le fonds d'une GROCERIE située à l'encoignure des rues Bienville et Marais, dans le 1er district de cette ville, et les meubles qui s'y trouvent, suivant inventaire.

Au si le terme restant du bail des dites lieux, expirant le premier de novembre prochain [1861] à raison de $60 par mois, payables mensuellement.

Le tout abandonné par l'insolvable à ses créanciers.

Conditions—Pour le fonds de la groceries et les meubles, comptant au moment de l'adjudication, pour le bail l'acquéreur paiera le loyer à son échéance, et la balance du prix d'adjudication comptant.

E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans. 25 mars—29, 1er avril 3, 6

S W Odell vs Kennedy et Hefty

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 14 2[illegible]—En vertu d'un ordre de vente [illegible] la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible] rue Jefferson, No 25, dans le Deuxième District [illegible] Hefty & Co [illegible]

E. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

S W Odell vs Kennedy & Hefty

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 14 360—[illegible]

E. T. PARKER, [illegible] Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Bienvenu et Ferdinand Pecoul, exécuteurs testamentaires de François Jarreaux, vs dame B[illegible] Gayner, épouse de John Kellar.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,621—[illegible] SAMEDI 6 avril [illegible]

E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Cowan, Schwartz & Co vs [illegible]

COUR [illegible] SAMUEL HAMILTON [illegible]

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de [illegible]—No 17,372

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

E. MICHOT, Député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

E. MICHOT, Député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District de la Nlle-Orléans—[illegible]

CHS. F. WHITE, greffier.

Succession de [illegible] Harrison—No 17,902

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

E. MICHOT, Député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 14,360—[illegible]

G. LUMINAIS, Député greffier.

L'ETAT de la Louisiane—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible] Rosa Lambert [illegible] vs Frank [illegible]

(signé) H. B. EGGLESTON, j. cc.

[illegible]

CHAS. F. WHITE, greffier. 19 mars—[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE—Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—A tous ceux que ces présentes concernent, salut.

Attendu que madame Mary Ann Smith, veuve du Dr Ira Smith, ayant acheté, à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite, [illegible] par cette Cour [illegible] février de l'année 1861, pour un acte intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 19 mars 1834;

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, qui pourrait avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis, le temps et le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, de venir montrer, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif susdit, le 15me jour de février de l'année 1857, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 5me jour de janvier, de l'année 1856, dans l'affaire de John S. Wright vs Rosa Augusta McDonald—No 14 3 4 du Docket de cette Cour, à laquelle vente la dite Mme Mary Ann Smith veuve du Dr Ira Smith, s'en est rendue acquéreur pour le prix de [illegible] mille six cent piastres [$1,600], payable de la manière suivante, savoir:

1o—La somme de trois mille six cent quatre vingt sept piastres et cinquante cents, [$3,687,50 cents] avec intérêt au taux de huit pour cent par an, du 29 décembre 1859 jusqu'au 31 de décembre 1860 et de huit pour cent depuis le 31 décembre 1860, jusqu'au jour de la vente, trois piastres [$3] coût du protêt, cinq piastres frais de copie, d'acte d'hypothèque et les frais d'instance,—comptant au moment de l'adjudication.

2o—L'acquéreur assumera le paiement de deux billets garantis par hypothèque sur la propriété sus-décrite, chacun de la somme de trois mille six cent quatre vingt sept piastres et cinquante cents [3,687.50 cents] datés du 29 de décembre 1857 et payables respectivement à deux et trois ans de date, portant six pour cent l'an depuis l'échéance jusqu'à parfait paiement; l'acquéreur sera tenu de faire assurer la dite propriété contre les risques du feu et en transférer les polices ainsi qu'il est stipulé dans l'acte d'hypothèque.

3o—Et la balance du prix d'adjudication, s'il y avait, comptant.

En conséquence l'acquéreur a payé au comptant la somme de quatre mille sept cent vingt-trois piastres et cinquante cents, ci $4,723 50

Et a assumé le paiement des deux billets ci-dessus décrits, chacun de la somme de trois mille six cent quatre vingt-sept piastres et cinquante cents avec intérêt depuis la date jusqu'au jour de la vente, en tout sept mille huit cent soixante-seize piastres et cinquante cents, ci $7,876 50

Montant de la vente, $12,600 00

Description de la propriété:

Un terrain situé à l'angle des rues Remparts et Bienville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bienville, de la Douane et Bourgogne, dans le Deuxième District de cette ville, ayant, mesure anglaise, quarante-deux pieds huit pouces et un tiers de face à la rue des Remparts, sur une profondeur, entre lignes parallèles et face à la rue Bienville, de quatre-vingt-dix-sept pieds et sept lignes.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de résidence en briques; à deux étages, couverte en ardoises, dépendances et appartenances.

Le terrain sus décrit fait partie des terrains primitifs quarante-sept et quarante-huit du plan dressé par J. Tanesse, voyer, daté du 25 de juillet 1810 et déposé en l'étude de M. de Armas, alors notaire publicain cette ville.

Ainsi qu'il appert de l'acte au rapport de H. B. Cénas, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 8de novembre 1856, portant vente par Ludwig Nathan Hanau au dit Wright.

Témoin: l'honorable John W. Price, juge de la susdite Cour, ce 13ème jour de mars 1861.

E. LUMINAIS, Greffier. 15mars—

Alfénide.

REÇU par l'Adelaïde Bell, du Havre, un nouvel assortiment de couverts petits et grands, pour service de table, en alfénide au premier titre. A vendre chez LION & ANDRÉE, coin Bienville et Royale. 11 mars

WHISKY d'Irlande, en douane—5 poinçons, à vendre par B. TURPIN, 95, Vieille Levée. 18mars—6f

VENTES A L'ENCAN.

SUCCESSION DE VEUVE MICHEL COURAJOU. *No 17,747—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.*

Propriété améliorée rue Robertson, PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur,

Bureau 74, rue de Chartres.

SAMEDI, le 27 avril 1861, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à l'Hôtel St-Louis, rue St-Louis, entre Royale et Chartres, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable P. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, portant la date du 20 mars 1861, la propriété ci-après décrite:—

Un lot de terre situé en cette ville, faubourg Tremé, dans l'îlet compris entre les rues Robertson, Columbus, Villeré et Kerlerec, mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Robertson, mesure américaine, sur une profondeur de 90 pieds, entre lignes parallèles, mesure française. Le dit lot de terre à soixante-deux pieds six pouces ou environ de l'encoignure des rues Columbus et Robertson—Ensemble toutes les bâtisses et constructions.

Termes et Conditions. La moitié comptant et la balance à un crédit de 6 et 12 mois pour billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque spéciale sur la propriété vendue, les dits billets porteront intérêt à raison de 8 pour cent l'an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente pardevant A. Drouet, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

N. B.—Le plan de la propriété pourra être vu au bureau de l'encanteur sous peu de jours. 25mars—25,4,15,26,27av.

SUCCESSION DE EUGENE CHAUVIN. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 17,856.

Propriété améliorée dans le Troisième District.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.

Bureau No. 74, rue de Chartres.

SAMEDI, 27 avril 1861, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à l'Hôtel St Louis, rue St Louis entre les rues Royale et Chartres, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable P. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, portant la date du 21 mars 1861, pour le compte de ladite succession, savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, faisant partie du lot désigné par le No 250 de l'îlet No 3 sur un plan de nouveau faubourg Marigny, lequel dit lot de terre mesure 30 pieds de face à la rue St Antoine, sur une profondeur de 120 pieds.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Edward Barnett, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

N. B. Le plan de la propriété pourra être vu au bureau de l'encanteur sous peu de jours. 25 mars—4 avril, 15, 26, 27

Succession de Joseph Horace.

Buvette avec installation, comptoirs, glaces, montre et chaîne en or, meubles, etc.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur,

Bureau No 74, rue de Chartres.

MARDI, 26 mars 1861, à 3 heures et demie, P. M., il sera vendu à l'encan, à l'encoignure des rues St Jefferson et Levée (deuxième district), en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable P. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, portant la date du 12 mars 1861, pour le compte de la dite succession. La buvette, située comme ci-dessus avec les installations, comptoirs, glaces, tables, chaises, carafes, verres, bouteilles, poêle, etc., etc.

—AUSSI—

Une magnifique montre et chaîne en or et un lot de meubles.

Conditions—Comptant sur les lieux. [illegible]

Succession de Robert J. Lyles.

Esclaves.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur,

Bureau 74, rue de Chartres.

MARDI 2[illegible] mars 1861, il sera vendu au City Hotel, [illegible] rue du Camp et Magasins, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable P. H. Morgan, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté 17 janvier 1861, les esclaves suivants, appartenant à la succession susdite:

BILL, [illegible] âgé d'environ 28 ans, charretier, ayant un testicule [illegible]

ALLEN, âgé d'environ 23 ans, nègrette champe, dyspeptique.

Conditions—Comptant sur adjudication. Actes de vente pardevant W. J. Castell, notaire public, aux frais des acquéreurs. 22fev—22,1,15,21,26mars

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 1er mars 1861.

CONFORMEMENT aux [illegible] la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires:

[illegible financial statement]

Total de l'actif [illegible]

Etat de la Louisiane,

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle Orléans.

[illegible]

CHARLES BRIGGS, président.

H. P. JANVIER, secrétaire.

[illegible] D. F. MITCHELL, Deuxième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu [illegible] intérêt de SIX pour cent [illegible]

CHARLES BRIGGS, président,

A. CARRIERE, vice-président,

H. P. JANVIER, secrétaire.

DIRECTEURS.

A. Carrière,	John Thornhill,
[illegible]	John Pels,
[illegible]	C. Fassy,
A. G. [illegible]	W. A. Violett
[illegible]	A. [illegible]
[illegible]	A. R. Montgomery,
[illegible]	N. M. [illegible]
[illegible]	F. W. [illegible]
[illegible]	W. Pham
J. J. [illegible]	J. [illegible]
A. Le [illegible]	[illegible]
[illegible]	A. P. [illegible]
Henry Roselwald,	A. J. [illegible]
[illegible]	G. W. [illegible]
J. Avet	A. [illegible]

20 mars

PEUT-ON

Guérir d'une HERNIE?

ON LE PEUT

EN S'ADRESSANT A

JOHN WRIGHT & CO.

Rue de Chartres, No 21

AU PREMIER

DEPOT DE BANDAGES, &c.

[illegible] Les personnes qui s'adresseront à nous peuvent compter sur un traitement honnête. Il ne leur sera point imposé de bandage [illegible]

Attention spéciale aux PETITS ENFANTS, aux ENFANTS et aux DAMES.

Ceux qui demeurent hors de la ville sont invités à nous écrire s'ils désirent d'autres renseignements—Heures de consultation, de 9 heures du matin à 5 heures de l'après-midi.

DEPOT DE BANDAGES HERNIAIRES

DE

JOHN WRIGHT & Co

No 21.........RUE DE CHARTRES.........No 21

12 fev—8m v

Changement de domicile de G. DUPUY.

CE magasin, si avantageusement connu pour ses glaces en cadres et sans cadres, ses cadres de portraits, gravures, lithographies, mâts, tints, galeries de rideaux, embrasses et patères pour rideaux, cadres pour photographie, passe-partout, glands et cables, &c., &c., est désormais au No 42, rue Royale, entre Bienville et Douane (milieu de l'îlet) à l'emplacement qu'occupait MM. Sampson & Keen, en face les magnifiques magasins de meubles de M. McCracken.

Voulant positivement vendre avec le bénéfice d'une simple commission, j'ai à cet effet diminué mes frais généraux de 50 p 100 en changeant de magasin, ce qui me permet de vendre toutes mes marchandises avec une grande réduction.

Désirant conserver la patronage qui jusqu'ici m'a été accordé, je me suis adjoint un des plus habiles encadreurs de Paris, et me chargerai comme par le passé de tous les travaux relatifs à mon genre d'affaires. 27fev—

Dissolution de Société.

LA société en commandite qui a existé jusqu'ici entre les soussignés, sous la raison de G. W. DUNBAR & CO est dissoute, aujourd'hui d'un commun accord et G. W. DUNBAR est seul autorisé à liquider les affaires de l'ancienne maison.

G. W. DUNBAR, } associés actifs.
O. VOORHIES,
CYPRIEN DUPRÉ, associé commanditaire.

Nouvelle-Orléans, 26 février 1861.

Les soussignés ont formé, aujourd'hui, une société en commandite et continueront le commerce en gros de bottes et de souliers, sous la raison G. W. DUNBAR, dans la rue des Magasins, No 5.

G. W. DUNBAR, associé actif.
CYPRIEN DUPRÉ, associé commanditaire.

Nouvelle-Orléans, 26 février 1861.

Dissolution de Société.

La société qui a existé jusqu'ici entre les soussignés sous la raison ROUSSET & GENIN, est dissoute, aujourd'hui d'un commun accord. Les successeurs de la dite société, ROUSSET & VOORHIES, sont chargés de la liquidation des affaires de la maison.

A. ROUSSET,
CHAS A. GENIN, } associés actifs.
CYPRIEN DUPRÉ, associé commandita re.

Nouvelle-Orléans, 21 février 1861.

Les soussignés ont formé, aujourd'hui, une société en commandite, sous la raison ROUSSET & VOORHIES, et continueront le commerce de quincaillerie et d'articles de fantaisie de l'ancienne maison ROUSSET & GENIN, à l'ancien local, rue du Canal, No 83.

A. ROUSSET,
O. VOORHIES, } associés actifs.
CYPRIEN DUPRÉ, associé commanditaire.

Nlle-Orléans, 26 février 1861. 1er mars—1m

MAISON

GUILBAUX & GIEFERS,

Successeurs de T. DANFLOUS,

121 Rue Royale, 123.

IMPORTATION de Sellerie anglaise et française et manufacture de Selles et Harnais, d'équipement militaire du Sud.

-ATTENTION-

Vu les circonstances, tout ordres donnés seront exécutés dans le plus bref délai et au meilleur marché possible; aussi, une grande quantité de Mors, Etriers, Selles, Brides, Tapis, Selle, Etoffes à couvertures en laine et en fils, venant d'Angleterre et de France; articles de chasse et d'escrime. 15 jan—

POISSONS à l'huile.—150 boîtes maquereaux à l'huile, 150 boîtes saumon, 100 boîtes sardines, 125 [illegible] thon, 50 boîtes aloses, 50 boîtes saumons épicés, 200½ boîtes en beurre. A vendre par DUNTZE & Co, Encoignure Royale & Conti. 11fev.

VENTES A L'ENCAN.

SUCCESSION

DE

Feu Juan Ignacio de Egana.

Très belle habitation de coton située à la Grande Ile, Barataria, divisée en morceaux d'un arpent chacun.

Esclaves d'habitation à vendre par familles.

PAR N VIGNIÉ, encanteur,

Bureau, coin Conti et Passage de la Bourse.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 5 décembre 1860—No 16,632 du docket de la Cour—il sera vendu à l'encan, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, JEUDI 25 avril 1861, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, l'habitation et les esclaves ci-après décrits, dont une moitié seulement appartient à la dite succession, mais le propriétaire de l'autre moitié consent à la vente du tout.

Habitation à Barataria.

Un certain morceau de terre établi en habitation à coton, situé à la grande île de Barataria, Paroisse de Jefferson, dans cet Etat, faisant face au Golfe du Mexique et à la Baie Caminada. Ce morceau de terre est divisé en 54 portions contenant de 7 à 8 [illegible], ayant chacun [illegible] pied autour d'[illegible] arpent, plus ou moins, de façade au Golfe du Mexique et à la Baie Caminada sur une profondeur variant de 16 à 28 arpents. Les 54 portions de terre dont il s'agit seront vendues séparément, selon les éditices qui y sont établies, conformément au plan qui sera exposé à la Bourse St Louis avant la vente.

Esclaves.

1—WASHINGTON, nègre âgé d'environ 45 ans
2—JACOB, nègre âgé de 45 ans.
3—JOURDAN, nègre âgé de 45 ans.
HANNAH, sa femme, âgée de [illegible] et son fils John Lewis, âgé de 2 ans
4—VICTORINE, âgée de 40 ans.
5—DENIS, nègre, âgé de 25 ans
6—FRANK, nègre, âgé de 45 ans.
7—FRANÇOIS, nègre, âgé de [illegible] ans, estropié.
8—DANIEL, nègre, âgé de [illegible] ans
SUSAN, sa femme, âgée de [illegible] ans
9—HARTWELL, nègre, âgé de 25 ans.
10—SIMON, nègre, âgé de 21 ans
11—SOLOMON, nègre âgé de 22 ans.
ELLEN, sa femme, âgée de [illegible] ans, ses trois enfants [illegible] nègrèsse âgée de 17 ans, Nicholas, nègre, âgé de 12 ans
12—CELESTIN, nègre âgé de 17 ans
13—PLAISANT, nègre, âgé de 18 ans
Et, pour le compte de la succession seulement—
14—BEN, nègre âgé de 14 ans

N B—Les [illegible] et les mulets [illegible] des esclaves qui pourraient [illegible]

Termes et conditions—Pour les morceaux de terre, un quart comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit [illegible]

Pour les esclaves—La moitié comptant; le reste en billets endossés à satisfaction, à 6 et 12 mois de crédit [illegible]

Les actes de vente pardevant T. Guyol, notaire [illegible]

FAUBOURG TREMÉ.

Belle et grande résidence de famille avec jardin, située rue des Ursulines près de la rue Johnson

PAR N VIGNIÉ, encanteur

SAMEDI [illegible]

[illegible]

Succession de A. G. Bolis.

PAR N VIGNIÉ, encanteur

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

Meubles

Succession de A G B[illegible]

PAR N VIGNIÉ, encanteur.

VENDREDI 5 avril [illegible]

Maison à un étage No. 383 face à la rue Claiborne, entre les rues Laharpe et Lapeyrouse

PAR N VIGNIÉ, encanteur

SAMEDI [illegible] UN TERRAIN [illegible]

Meubles! Meubles!

PAR N VIGNIÉ, encanteur.

LUNDI [illegible]

VENTE SANS RESERVE.

D'un très beau magasin en briques à quatre étages, dans le voisinage immédiat de la Douane, situé face au Chemin public et à l'aune Clinton

PAR N VIGNIÉ, encanteur

SAMEDI [illegible] MM. R. Mantz & Keen [illegible]

VENTE A L'ENCAN

D'une grocerie bien achalandée située à l'encoignure des rues Gallatin et Ursulines, Second District.

PAR BERNARD TURPIN

JEUDI 28 mars 1861 à 10 heures A M il sera vendu à l'encan, sans réserve, sur les lieux—[illegible] et le privilège de renouveler le susdit bail de la maison.

—Aussi—

20 à 120 lots de groceries, vins, liqueurs, viandes salées, huile, savon, poivre, sucre, café, chandelles &c. Conditions—Comptant sur livraison. 22mars

CIGARES de la Havane—[illegible] E. TROISGROS, coin de la Douane, No 57, entre Chartres et Vieille Levée. 20mars

MAGNOLIA whisky de S. N. Pike—85 barils en débarquement du steamboat [illegible] venant de Cincinnati, à vendre par BERNARD TURPIN, 93 [illegible] rue Vieille Levée.

EN débarquement du navire Résolute de Bordeaux—50 caisses de 12 bouteilles, Haut Sauterne,

100	do	12	do	St Julien, Medoc,
150	do	12	do	St Estephe, do
100	do	12	do	Cantenac, do

20 barriques Camblanes,
20 do Quinsac,
5 balles de bouchons fin réguliers,
5 balles de 20 sacs bouchons réguliers No 5,
2 do 20 do do demi longs, très fins No 5
4 do 20 do do réguliers No 6
1 do 24 do do très fins pour Bout. 35

A vendre par CHAUDET & NEF, 147 et 149, rue Royale. 14fev

HEBERT & ESCOUSSE,

Librairie Française,

131, rue de Chartres.

REÇU par le steamer Bienville: NOUVEAUTÉS.

A. Dumas—Les Garibaldiens,
G. Sand—Le marquis de Villemer,
— La Ville Noire;
— Le Capitaine Lambert,
— Le Tueur de Moutons;
— La Poste aux Chevaux;
— La Blonde Isabelle,
— Le Livre des Merveilles,
Villiaume—L'esprit de la Guerre;
— Le Curé du Peuple;
Victor Séjour—Les Massacres de la Syrie;

Pièces de théâtre diverses, &c. &c. &c.

Michelet—La Mer,
Guizot—Traduction de Shakespeare, 1er et 2me volume

Malgaigne—Médecine Opératoire;
Bonnet—Manuel du Capitaliste.

Discours de réception de Lacordaire à l'Académie.

Réponse de M. Guizot;
Rome et les Evêques de France;
La France sans le Pape;
Le Pape et Jérusalem.

Gravures.

Les Chefs d'œuvre de Rubens à la Cathédrale d'Anvers;
Henri IV et ses enfants,
Léonard de Vinci.

Pothographies diverses.

13 mars

EN débarquement du navire Stephen Baldwin, venant de Bordeaux:—

Vins rouges et blancs.

100 barriques vin rouge, St Lavidalie & sic.
100 do do E J Lomprey
45 do do Cantenac N & B.
42 do do Ht Sauterne
4 do vin blanc, Ht-Sauternes.

Eaux de vie.

5 demi-pipes eau-de-vie Mte Castillon, Ja, 1845.
10 quarts do do
4 quartaines do do

Fruits à l'eau-de-vie.

50 caisses de 12 pauhaits prunes à l'eau de-vie
25 do de 12 do poires do
25 do de 12 do abricots do

Vin rouge en caisse.

1,000 caisses de 12 bouteilles, vin St-Julien, E. Lompuy, à vendre par A. CARRIERE & Co, 37, Vieille Levée. 12 mars

Seines, Eperviers & Trémailles

En chanvre et en coton.

MESSIEURS les habitans et pêcheurs de profession trouveront chez le soussigné, au plus bas prix de place, un immense assortiment de seines en fil de chanvre et en fil de coton, de toutes chutes et longueurs, à mailles ordinaires et à très petites mailles, pour prendre des chevrettes.

Les personnes qui voudront avoir des seines en fil de coton de chutes et longueurs et dans des proportions extraordinaires, quelles pourront indiquer elles-mêmes, sont priées de donner leur ordre à l'avance si elles ne veulent pas éprouver de retard dans l'exécution, qui ne demandera d'ailleurs qu'un très petit nombre de jours. Nous pouvons donner à ces seines la chute que l'on voudra, depuis 5 pieds jusqu'à 20 pieds et aussi toute la longueur qui sera demandée.

P. LEVERRIER, 76 Chartres. 14 fev

Résilles! Résilles!

ET COIFFURES DE BALS, A vendre chez O. LELIEVRE & Co 174, rue Royale.

Reçu de Paris par la voie de New York:
6 douzaines Résilles or Solferino, de $8 réduites à $3
6 do do or Magenta, de $10 réduites à $3 50.
15 douzaines Résilles or et velours, de $12, réduites à $4 50.
10 douzaines Résilles soie et chenilles, de $3, réduites à $1 25.

Un magnifique assortiment de Coiffures de Bals, depuis $1, jusqu'à $5. 8iljanv

SERRURES françaises—5 caisses serrures assorties, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 pouces, à vendre par B. TURPIN, 95, rue Vieille Levée. 16mars—6f

VENTES A L'ENCAN.

Succession de John D. Fink.

Vente de terrains de choix, situés dans le Premier District, à un long crédit et sans réserve, pour le compte et aux risques des premiers acquéreurs.

PAR J. B. WALTON encanteur de la ville. *Bureau No. 40 rue du Camp.*

SAMEDI, le 30 mars 1861, à midi, à la Bourse St-Charles, en vertu de et conformément à une résolution du Conseil Commun de la ville de la Nouvelle-Orléans, approuvée le 16 novembre 1859, et sous la surveillance des comités de finances du dit Conseil, je vendrai à l'enchère publique, au plus haut enchérisseur, sans réserve aucune, pour le compte et aux risques des premiers acquéreurs qui n'ont pas rempli les conditions des ventes qui leur ont été faites le 5 janvier 1861, les propriétés suivantes, savoir:

Pour le compte et aux risques de M. Decourses.

UN TERRAIN, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bayou, Lafayette et Girod, désigné par le No. 2 sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, daté de 24 novembre 1860, ayant 23 pieds 9 pouces de face à la rue Remparts, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Pour le compte et aux risques de R. E. Conner.

UN TERRAIN, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bayou, Poydras, et Lafayette, désigné par le No. 4 sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville daté le 24 novembre 1860, ayant 25 pieds 6 pouces de face à la rue Remparts, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Pour le compte et aux risques de C. T. Bryant.

UN TERRAIN, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Poydras, Howard et Liberté, désigné par le No [illegible] sur un plan [illegible]

Pour le compte et aux risques de Alex Reed.

UN TERRAIN, dans le Premier District de cette ville [illegible] Poydras, Lafayette, Rampart, et Bayou [illegible]

TERMES ET CONDITIONS—[illegible]

Succession de Joseph Casey—No 17,516

PAR CHS E. FORSTALL, Encanteur.

No 90 Passage de la Bourse.

IL sera vendu MARDI [illegible]

Vente renvoyée.

Vente pour cause de départ.

Meubles! Meubles!

PAR CHS E. FORSTALL, Encanteur

MERCREDI [illegible]

Vente pour cause de départ.

Propriétés rue des Français.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur.

[illegible]

Vins, liqueurs et champagne en Douane.

PAR R SCOTT, encanteur.

[illegible]

LE PAPIER PEINT

Est un article INDISPENSABLE

[illegible]

AVIS

LES SOUSSIGNÉS [illegible] FERNANDEZ & ABRAMS [illegible]

FRANCIS FERNANDEZ
MAURICE ABRAMS

RESTAURANT BOUDRO, AU LAC,

TENU PAR

Philippe Billmann & Fçois Colomès

[illegible]

RESTAURANT des ETATS-UNIS

Au Lac Pontchartrain

[illegible]

EMMANUEL PERODAT

DIVERS en entrepôt—[illegible]

X. LAMBERT, [illegible] Magasins, No 57

EN Douane, [illegible] X. LAMBERT, [illegible] Magasins, No 57.

HOPITAL HAYES

Ci-devant Hôpital LUZEMBERG,

[illegible] RUE DES CHAMPS ELYSEES [illegible]

—Conditions—

[illegible]

LES soussignés offrent à vendre, sous les clefs de la douane et en entrepôt—[illegible] BRULATOUR & Co, [illegible] Vieille Levée.

ATTENDU incessamment par le navire Résolute de Bordeaux—[illegible] BLANCHIN & GIRAUD, 71 Vieille Levée.

MAGASIN DE TAPIS,

Rue de Chartres, No 19.

NOUS avons reçu de nouveaux tapis Medaillon, veloux, Wilton et Bruxelles de la toute cherche de 3 à 21 pieds de large, nattes d'indiennes [illegible] damassées pour dessus de tables.

Abat-jour, tapis et baguettes d'escalier, tapis de Hollande et nattes de coco pour bureaux, couvertures de tables et de piano, &c., &c., à bas prix.

A. BROUSSEAU & Co.

MADAME THIERRY,

au coin du Chemin du Bayou et Derbigny—S'adresser dans le jardin.

Ayant une grande variété de fleurs fines [illegible] à des prix très raisonnables. [illegible]

SOMNAMBULISME.

MME ALLUARD, rue Bourbon, 331, entre Ursulines et l'Hôpital, traite spécialement les maladies nerveuses, l'épilepsie comprise. Sur dix malades, à sont radicalement guéris. Dans les étouffements du larynx pulmonaire et de l'asthme, la guérison est prompte et infaillible, ainsi que dans les rhumatismes, gastrites, digestions difficiles, etc. [illegible] Prix des consultations trois piastres pour les ordinaires. 19 jan

PORC—300 barils mess et [illegible] à vendre par GABRIEL PASCAL, 97, rue de la Vieille Levée. 13 fev

Coutellerie.

REÇU par l'Adelaïde Bell—Un magnifique assortiment de coutellerie anglaise, consistant en canifs de toutes grandeurs, ciseaux pour dames, dito à broder, dito pour coiffeurs. A vendre chez LION & ANDRÉE, coin Bienville et Royale. 11 mars

VENTES A L'ENCAN.

100 caisses bottes, souliers, campanes et casquettes.

—AUSSI—

200 lots d'habillements, chemises blanches et en couleur.

PAR G. LEAUMONT, BLACHE & Co.

LUNDI 25 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres No 69—

100 caisses bottes, souliers, chapeaux et casquettes.

—AUSSI—

200 lots d'habillements, chemises blanches et en couleur.

Conditions à la vente.

14 balles chapeaux Campêche, pour nègres.

PAR G. LEAUMONT, BLACHE & Co.

LUNDI 25 [illegible] 14 balles chapeaux Campêche, pour nègres. Conditions à la vente.

40 douzaines chemises américaines blanches et en couleurs

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.

AUJOURD'HUI [illegible]

Indiennes nouvelles, ginghams organdies imprimés, jaconats français &c., coton blanc &c.

PAR PLACIDE J. SPEAR, [illegible]

AUJOURD'HUI [illegible]

VENTE A TERME

103 colis Marchandises Sèches étrangères et américaines.

PAR L. ROGER & Co, [illegible]

MARDI [illegible]

VENTE SANS RESERVE.

100 cartons Rubans à chapeaux.

AUSSI

70 lots Broderies fines,

150 lots Marchandises sèches de saison.

PAR L. ROGER & Co, encanteurs.

MARDI [illegible]

Ale! Ale! Ale!

[illegible]

PAR BERNARD TURPIN [illegible]

Vin rouge Champagne Bourgogne, Liqueurs, Truffes, Prunes, Bouchons, &c.

PAR BERNARD TURPIN

[illegible]

VENTE PAR CATALOGUE

Eaux-de-Vie françaises, Vins, Sardines, Huile, Amandes, Raisins, &c.

PAR BERNARD TURPIN

MARDI [illegible]

500,000 cigares de la Havane

PAR D. L. MORPHY [illegible]

J. B. WALTON,

Encanteur de la Ville

Encanteur, estimateur et agent général pour l'achat et la vente de propriétés foncières, esclaves, terres, &c.

Bureau, rue du Camp, No [illegible]

S'OCCUPE [illegible]

Poissons de Lyon

[illegible]

DIVERS—[illegible] PAUL JUGE & FASSY.

EN [illegible] A. CARRIERE & Co.

Arack.

CINQ [illegible]

ASPERGES [illegible]

Mercerie, quincaillerie, Parfumerie, Rubans.

REÇU par [illegible] ANDRÉE [illegible]

A [illegible]

Champagne Champagne

[illegible] F. BORDELAIS

EN débarquement du navire Stephen Baldwin de Bordeaux [illegible] F. BORDELAIS

EN débarquement du navire Adelaïde Bell, du Havre [illegible] M. A. CALONGNE

CONSERVES—[illegible] M. A. CALONGNE

RHUM [illegible]

EN débarquement du navire Stephen Baldwin de Bordeaux:—[illegible] CAMILLE LACOSTE.

SAUX EN PITRE—[illegible]

SARDINES—100 caisses en boîtes, quarts et demi.

SUCRE DE LA HAVANE [illegible]

EAUX-DE-VIE—[illegible] Otard, Dupuy [illegible]

VIN ROUGE—[illegible] S. PLASSAN. 18 fev

JALAP DU MEXIQUE—[illegible] CABALLERO & BASUALDO, [illegible] 19mars

BOUCHONS—[illegible] CABALLERO & BASUALDO, [illegible] 19mars

Cigares de la Havane

UN grand assortiment cigares de la Havane, comprenant Londres, Regalia, Reina Victoria, Partagas, Bravas, Opéras, Conchas, Princesas, Imperiales, Conchas, Millares et un grand nombre d'autres des marques Intimidad, Cabanas, Ritton, Gener, Washington, Nicolas, Globo, Meridiana, Rosa del Rejuval, Cervantes, Tres Hermanos, El Mundo, Sandaje de Caruate, American Flag, &c., à vendre en magasin, et à vendre par CABALLERO & BASUALDO, rue Vieille Levée, No 46, entre Dumaine et Bienville. 16mars

FARINE—100 barils farine extra, superfine et fine, à vendre par GABRIEL PASCAL, 97, rue de la Vieille Levée. 18 fev